

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE



Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2024

Cadre d'Emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles
Accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe

Le Maire de la Commune de BROGLIE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du Cadre d'Emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

MOTTE Isabelle Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	et
des Ecoles Matemelles	
Principal de 2 ^{ème} classe 1 01/07/20	4
Échelon : 08	
par ancienneté	

<u>Total promouvables : 1</u>

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

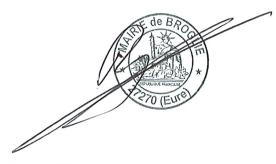
Nombre de femmes : 1 Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, par téléversement sur la plateforme AGIRHE.

Fait à BROGLIE, le 26 février 2024. Le Maire, Roger BONNEVILLE.





Commune de BROGLIE

AVANCEMENTS DE GRADE

Année de traitement 2024

Cadre d'Emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

	Ratios conr	ıus		
Grade	Année	Taux	Dérogation	Arrondi
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	A/C du 15/04/2021	100		

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe		
Agents	Туре	Niveau	Date d'avancement
MOTTE Isabelle	par ancienneté	1	01/07/2024

Fait à BROGLIE, le 26 février 2024. *Le Maire*,

Roger BONNEVILLE.

